Conditions générales de vente

LiFi - L'improvisation théâtrale

Ligue Française d'improvisation

Saison 2025-2026

Conditions générales de vente

Dernière mise à jour : lundi 9 juin 2025

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les ateliers et stages de la LiFi - L'improvisation théâtrale sont ouverts à tous les participants majeurs.

Les inscriptions ne sont validées qu'une fois tous les documents demandés réceptionnés.

Une inscription peut être envisagée en cours d'année (dans la limite des places disponibles et selon l'avancée pédagogique engagée de l'atelier concerné). Nous contacter directement par mail ou par téléphone.

COURS D'ESSAI

Pour les nouveaux inscrits, le 1er atelier est un atelier d'essai : il permet à la personne de savoir si l'activité lui plaît et au comédien improvisateur intervenant de se rendre compte si elle peut bien s'intégrer au sein de cette activité. Pour des raisons administratives, nous sommes dans la nécessité de demander l'intégralité du dossier (règlement compris) lors de l'inscription.

Si, à la fin du 1er atelier, la formation proposée ne convenait pas, vous avez 4 jours calendaires pour signaler votre désistement par écrit et vous désengager de votre inscription annuelle. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée :

Merci d'envoyer votre demande par e-mail, avec comme titre d'e-mail le mot ANNULATION (en lettre capitale). Dans ce cas, et dans ce cas seulement, la LiFi remboursera le montant de votre inscription EN GARDANT 30€ DE FRAIS D'ANNULATION (somme qui reste due à la LiFi en toutes circonstances).

Sans réponse de notre part dans un délai de 2 jours, nous vous prions de nous téléphoner au numéro suivant : 06 14 82 57 38 jusqu'à joindre un responsable et lui confirmer votre désistement.

Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé. Le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

ANNULATION

>> ATELIERS HEBDOMADAIRES : En cas de désistement en cours d'année, la LiFi ne procédera à AUCUN REMBOURSEMENT, sauf en cas de force majeure et UNIQUEMENT sur présentation d'un justificatif. Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption de l'atelier. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

Les cas de force majeure sont les suivants :

Incapacité médicale à poursuivre l'activité : le remboursement de l'inscription pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 6 mois. Vous serez tenu de communiquer à la LiFi un certificat médical. Tout remboursement sera effectué dans un délai d'un mois qui suit la réception par la LiFi du/des justificatif(s) nécessaire(s). Le remboursement interviendra par virement au prorata de la participation effective du participant à l'activité.

Déménagement à plus de 30 km de Paris : le remboursement de l'inscription en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà de 30 km des limites de Paris et sa couronne et sur présentation des justificatifs de domicile correspondants.

>> STAGES ET MASTER-CLASS : Toute demande de désistement à un stage ou une master-class, quelqu'en soit la raison (annulation, maladie, problème de transport…) doit se faire PAR MAIL à : jocelyne@improvisation-lifi.com.
En cas de désistement pour un stage ou une master-class, il sera proposé au stagiaire :

1) **de décaler sa participation à un autre stage ultérieur DANS LA SAISON EN COURS, et de la même valeur que le stage ou la master-class primo-réservé-e.**

Aucun report ne pourra être fait sur un stage de la saison suivante. Si le stage concerné par l'annulation est le dernier de la saison, IL NE SERA PROCEDE A AUCUN REPORT.

2) **de lui rembourser le stage SI ET SEULEMENT SI la demande d'annulation a lieu au moins UN MOIS avant la date du stage.**

AU BOUT DE DEUX REPORTS du même stage, le stagiaire se verra dans l'obligation d'effectuer son stage ou de le céder à quelqu'un de sa

connaissance. Si ce n'est pas le cas, le stage sera perdu et ne pourra faire l'objet d'AUCUN REMBOURSEMENT.

RÈGLEMENT

Les inscriptions en ligne aux ateliers et stages s'effectuent via notre plateforme web www.improvisation-lifi.com avec un paiement par carte bancaire ou virement Sepa.
Toute inscription est définitive et non remboursable.
En cas d'insolvabilité : le paiement reste dû.
En cas de rétractation sans obligation de force majeure, il ne sera effectué AUCUN REMBOURSEMENT.
En cas d'exclusion de l'élève pour faute grave de comportement, il ne sera effectué AUCUN REMBOURSEMENT.

RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie (1/2) le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues.

Tout rejet de paiement entraînera une facturation de 15€ par rejet à la charge du participant. Tant que cette somme ne sera pas réglée, la LiFi peut interdire l'accès des ateliers au participant débiteur.

Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre au participant le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il l'avait choisi. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. La LiFi aura droit de suspendre ses prestations et notamment interdire l'accès au participant à l'atelier jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription. Sans préjudice de ce qui précède, la LiFi pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales de Ventes aux torts exclusifs du participant dans les conditions et modalités prévues par les présentes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour la qualité et la progression pédagogique des ateliers, toute inscription nécessite un engagement sur l'année.
En début d'année, il est fourni à chaque participant un calendrier précis des dates d'atelier et de congés.
En l'absence d'un comédien improvisateur intervenant, les ateliers seront assurés par un autre intervenant de la LiFi ; en cas d'annulation exceptionnelle d'un atelier, les participants seront alors informés par mail ou téléphone.

ANNULATION OU MODIFICATION D'UNE ACTIVITÉ

La LiFi se réserve le droit d'annuler ou modifier la programmation d'une activité en cas d'inscriptions insuffisantes ou pour toute autre raison liée au contrat de travail du personnel salarié. Le remboursement des sommes

perçues sera effectué au prorata temporis pour libérer l'association de tout engagement si l'atelier ou le stage est annulé.

MESURES NATIONALES DE SUSPENSION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

En cas de pandémie, de catastrophe naturelle ou sanitaire, de drame national, si sont prises des mesures gouvernementales obligeant l'interruption obligatoire des activités de loisirs, la LiFi se verra dans l'obligation d'arrêter immédiatement ses ateliers et stages en présentiel.

Dans ce cas exceptionnel, la LiFi s'engage à proposer aux participants des ateliers en distanciel (exemples : Zoom ou autres), pour remplacer les ateliers en présentiel jusqu'à la fin de ladite interdiction officielle.

Les participants seront prévenus en amont afin de s'organiser pour participer à ces ateliers. Ils sont obligatoires. Si le participant ne peut pas ou ne souhaite pas suivre ces ateliers en distanciel, il ne pourra demander AUCUN DÉDOMMAGEMENT financier ou autre à la LiFi.

Le bureau de l'association préviendra, dans la mesure du possible, les participants par mail dès l'annonce des décisions officielles.

RESPONSABILITÉS

La LiFi décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des affaires personnelles introduites par les usagers dans les locaux où ont lieu les activités ; nous vous recommandons de ne pas apporter d'objet de valeur.

La LiFi recommande de prévoir une assurance personnelle.
En cas de détérioration volontaire du matériel ou des locaux d'activité par un participant, la responsabilité de celui-ci sera engagée et il sera redevable du remboursement des dégâts.

ASSURANCES

La LiFi est couverte pour sa responsabilité civile.
Les participants ne sont sous la responsabilité de la LiFi que pendant la durée des cours.

COMMUNICATION

Les informations sur les activités de l'association se feront essentiellement par mail.
Les participants seront en possession des coordonnées mail et téléphoniques de la responsable pédagogique de la LiFi, et sont invités à la joindre en cas de problème ou de réclamation.
La LiFi s'engage à la protection des données personnelles des participants inscrits, selon le règlement européen sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018.

PHOTOS ET VIDÉOS

Dans le but d'étoffer les supports de communication de la LiFi - L'improvisation théâtrale (site Internet, page Facebook, affiches, flyers, presse…) ou lors de publications sur notre association dans divers magazines ou journaux, quelques photos/films des participants peuvent être pris lors des activités. Il s'agit de photos de groupe ou de vues montrant des participants en activité. Si vous vous y opposez, merci de l'indiquer lors des premiers ateliers/stages et/ou lors de la prise de vue.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Chaque participant doit venir en atelier dans une tenue correcte et adaptée à l'activité (chaussures souples, pantalon…) Il y a possibilité de se changer sur place dans toutes les salles d'activité.
La LiFi a la possibilité d'interdire l'accès des activités à toute personne dont elle estime que le comportement, la tenue ou la présence est susceptible de porter atteinte au respect des personnes ou à la sécurité. En cas d'exclusion définitive du participant concerné, il ne sera procédé à aucun remboursement.
Les ateliers et stages sont privés, les participants ne peuvent pas y venir accompagnés par un ou plusieurs spectateurs.

PONCTUALITÉ

Les ateliers commencent à l'heure. Comme certaines salles sont fermées à clef après le début du cours, merci de faire en sorte d'arriver à l'heure. En cas de retard accidentel et ponctuel, merci de prévenir le formateur concerné par un texto signé.

ABSENCE

En cas d'absence, prévenez le comédien improvisateur intervenant (par mail ou texto) dès que possible. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de rattraper votre atelier en allant à l'autre atelier du même niveau ; merci d'en prévenir les personnes concernées.

REGLEMENT INTERIEUR

Les participants s'engagent à se conformer aux instructions de la LiFi et de ses représentants. De même ils devront respecter les règlements intérieurs des établissements dans lesquels ils seront amenés à effectuer les ateliers et stages. Un manquement aux règlements intérieurs des établissements concernés peut valoir exclusion des ateliers et stages.

OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Après son inscription, le participant est tenu d'observer les consignes données par les représentants de la LiFi. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, d'hygiène, de bienséance, liées à la pratique d'activités mixtes, le niveau défini par les comédiens improvisateurs, les lieux et le matériel pédagogique ainsi que les comédiens formateurs de la LiFi.

Merci de respecter les locaux et d'aider à les remettre en état à la fin de chaque atelier.

Je vous souhaite une saison culturelle belle et riche en émotion.

Carole Vincent
Présidente de la LiFi – L'improvisation théâtrale